

Médias

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1401

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La répression et le nationalisme

Par Laurent Moutinot

Dans DP 1399 et 1400, nous présentions les pistes proposées par le Center of European Studies pour résoudre la crise des Balkans. Se pose la question, en filigrane, des États-Nations. Sont-ils l'unique réponse à la répression ?

AU DÉBUT ÉTAIT la répression et la réponse qui lui fut donnée par les opprimés est le nationalisme. Même Lénine, dans sa vision d'un communisme planétaire, défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il est indéniable que tout peuple a le droit de lutter contre l'envahisseur, que toute population a le droit de lutter contre l'opresseur ainsi que le proclame d'ailleurs la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le droit à une nationalité – droit à une identité collective – figure également en bonne place dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et a été précisé dans les pactes relatifs aux droits civils et politiques.

Un échiquier avec de belles petites cases

Je ne peux cependant m'empêcher de penser que le concept de l'État-Nation n'est pas forcément la meilleure ou la seule réponse possible à l'oppression collective, voire qu'il s'agit parfois d'une réponse totalement inadéquate.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est né dans les luttes contre les colonisateurs et sa légitimité dans ce cadre-là ne se discute pas. À noter cependant que sa portée a été limitée par le principe dit de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme. Si l'on ajoute à ce principe le droit d'ingérence – humanitaire –, soit en clair le droit de prendre le parti du plus faible quels que soient ses mérites, on constate que l'ordre international devrait ressembler à un échiquier avec de belles petites cases, bien noires ou bien blanches, aux limites clairement définies. Et si une pièce n'est pas sur la bonne case, on l'en chasse.

La réalité historique, humaine, démographique, linguistique, religieuse, ethnique, économique est infiniment plus variée et elle se rebelle à chaque fois qu'on entend la contenir dans un système de cases, d'États-Nations.

Pratiquement aucun des pays où se pose, dans la guerre ou dans les tensions, la question de l'autodétermination n'est homogène et s'il y avait un Kosovo minoritaire en Serbie, il y a maintenant une minorité serbe au Kosovo. Il en va de même au Proche-Orient entre Israéliens et Palestiniens, au Pays Basque entre Basques, Français et Espagnols ou en Irlande du Nord entre Britanniques et Irlandais.

La création d'États-Nations masque les problèmes

La bascule du pouvoir serbe vers un pouvoir albanais n'a rien à voir avec le remplacement d'un pouvoir colonial par un pouvoir local. Les Serbes et les Albanais vivent depuis des siècles en Kosovo, en proportion démographique respective variable. Les républiques caucasiennes sont toutes des mosaïques de peuples. Et si la réponse à l'oppression est le nationalisme, l'effet de fragmentation accroît la fragilité des régimes politiques et renforce encore leurs caractères oppressifs : le drame est programmé.

Il n'est que de constater l'attitude de Paris à l'égard de la Corse, respectivement de la Bretagne, et le résultat sur l'île que l'on veut mettre au pas et dans la péninsule que l'on respecte. Le terrorisme basque a cessé en même temps que l'Espagne se démocratisait à la mort de Franco.

Je ne dis pas que le salut pour le Timor oriental soit au sein de l'Indonésie ou celui du Kosovo au sein de la Serbie, ni même que la Corse sera toujours française, mais que si la réponse à l'oppression est la création d'États-Nations, au besoin par la force, le problème est alors masqué, pour quelques décennies ou quelques siècles mais en aucun cas résolu. Il est patent de constater que les foyers de tension d'aujourd'hui remontent pour la plupart à la nuit des temps.

La réponse à l'oppression doit être la liberté dans quelque cadre étatique que ce soit et ce n'est que dans un second stade, entre citoyens libres d'un État libre

que peut se poser la question d'un redécoupage des frontières. L'exemple de la Tchécoslovaquie est sur ce point éclairant : les Tchèques et les Slovaques ont d'abord lutté ensemble contre la dictature avant de convenir d'un divorce à l'amiable.

Inventer d'autres formes de respect des peuples

Je crois que chacun a besoin de racines collectives et celles des Timorais ne sont à l'évidence pas celles des Indonésiens. Toutefois, l'affirmation d'un État-Nation timorais n'enlève pas une once de l'agressivité des Indonésiens à l'égard des Timorais, bien au contraire. Le travail ne doit dès lors pas consister à soustraire Timor de la fureur indonésienne mais à soustraire l'Indonésie de l'oppression qu'elle manifeste pour Timor et pour de très nombreuses minorités sur son territoire, qu'il s'agisse d'opposants politiques, d'ethnies minoritaires ou de groupes religieux. L'organisation politique en États distincts ne peut se fonder que sur le respect mutuel et non sur la force, surtout si lesdites forces sont disproportionnées.

Peut-être faut-il d'ailleurs inventer d'autres formes de respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En tout cas, les guerres se nourrissent trop de nationalisme pour qu'il soit une réponse fondée à l'oppression d'un peuple sur un autre. ■

(Les sous-titres sont de la rédaction)

Médias

L'ÉMISSION POLITIQUE ARENA de la Télévision suisse alémanique doit-elle être parler en allemand courant ? La question a fait l'objet de remarques de lecteurs de l'hebdomadaire *Brückenbauer* (Migros). En effet, le nouvel animateur est Haut-valaisan. Son dialecte est particulièrement difficile à comprendre en plaine. Partisans et adversaires de sa langue maternelle s'affrontent. Quant aux Romands ils sont rares à suivre les débats.

clp